

Nouveaux

Cours d'Histoire de l'Art Italien



**Cycle 1 : La beauté de la pauvreté :
l'art mendiant dans le cœur de l'Italie
(XIIIe-XIVe siècle)**

Giotto di Bondone, François renonce
aux biens matériels, 1292-1296, Assise,
Basilique Supérieure



**Cycle 2 : L'autre Renaissance de
Venise (XVe-XVIe siècle)**

Paolo Caliari (dit le Véronèse),
Triomphe de Venise, 1582, Venise, Palais
Ducal

Ce cours, **ouvert à tous**, est dispensé en français par un enseignant italien passionné, titulaire d'un Master en Storia dell'arte (Udine) et en Mondes Médiévaux (Savoie Mont Blanc).

Conçu comme un voyage culturel, chaque cours s'appuie sur un exposé visuel (diaporama) pour vous révéler des artistes et des chefs-d'œuvre ancrés dans leur temps. Une occasion idéale pour s'initier pas à pas à la lecture et à l'interprétation de l'art.

CYCLE AUTOMNE

du 02/11/2026
au 01/02/2027

CYCLE PRINTEMPS

du 01/03/2027
au 14/06/2027

1 cycle = 18h

soit 12 séances de 1h30

le lundi de 14h-15h30,

Lieu : Maison des Associations Chambéry

67 rue St François de Sales

Tarifs : 1 cycle 140€ ou 2 cycles 240€



API - Maison des Associations, Bte M7, 67 rue St François de Sales, 73000 CHAMBERY

00 33 6 83 53 97 21 ☎ 00 33 4 79 33 41 76 @ : info@api-chambery.com <http://api-chambery.com>

Cycle 1 : L'art franciscain : la beauté du dépouillement (XIIIe-XIVe s.)



Comment un homme ayant choisi la pauvreté absolue a-t-il pu inspirer les églises les plus grandioses et les fresques les plus ambitieuses d'Italie ? À l'occasion du 800^e centenaire de la mort de François d'Assise, ce cycle de séminaires explore ce paradoxe fascinant. Ensemble, nous décrypterons les chefs-d'œuvre de Giotto, Cimabue ou Simone Martini.

Au-delà de leur beauté, nous comprendrons comment ces images monumentales sont devenues de puissants instruments de prédication, transformant à jamais le rapport de l'homme médiéval au sacré, à l'art et à l'espace.

Ouvert à tous : nul besoin d'être expert, il suffit d'être curieux pour se laisser éblouir par la grandeur de l'art médiéval italien.

Cycle 2 : Venezia, l'autre Renaissance (XVe-XVIe s.)¹



Imaginez une ville posée sur les eaux, où les palais flottent entre ciel et lagune. C'est dans ce décor hors du temps que naît l'une des révolutions artistiques les plus fascinantes de l'histoire : la Renaissance vénitienne.

Ce cycle de séminaires vous invite à un voyage au cœur de la Sérénissime pour percer les mystères de ses plus grands génies — des Bellini à Titien, de Giorgione à Véronèse et Tintoret. Au-delà des ciels embrasés et de la maîtrise absolue de la lumière, nous explorerons le raffinement total de cette civilisation, de l'architecture de ses palais aux arts décoratifs (soieries, verres de Murano). Chaque séance sera l'occasion de décoder une œuvre, de comprendre le secret d'une couleur et de saisir l'ambition cachée derrière chaque chef-d'œuvre.

Ouvert à tous : curieux et passionnés sont les bienvenus. Il suffit de regarder, d'écouter et d'apprendre à aimer l'art. Venise n'a pas seulement créé des chefs-d'œuvre, elle a inventé une nouvelle façon de voir le monde.

REGLEMENT INTERIEUR API : HISTOIRE DE L'ART ITALIEN

Ce règlement s'applique à toutes personnes participant à un ou plusieurs cours proposés par l'API, à l'intérieur des locaux mis à disposition par celle-ci.

ARTICLE 1 : Inscriptions, cotisations et règlement

Il est demandé un dossier constitué de cette fiche d'inscription accompagnée du ou des chèques aux activités sélectionnées.

Le montant des cotisations est fixé par le Conseil d'Administration à la fin de chaque année scolaire.

Au moment de l'inscription sont demandés :

- un chèque de **18 €** pour la **Carte d'adhésion annuelle API obligatoire (à régler une seule fois)**
- un chèque de **140 €** pour l'inscription à **une session HISTOIRE DE L'ART ITALIEN**
- un chèque de **240 €** pour l'inscription aux **2 sessions HISTOIRE DE L'ART ITALIEN**

Les encaissements auront lieu au lancement de chaque activité.

ARTICLE 2 : Présence et absence

Pour une progression satisfaisante la ponctualité et l'assiduité aux cours sont de rigueur. Toute absence devra être signalée au professeur ou au secrétariat de l'A.p.I., au plus tôt, par téléphone, sms ou mail. Pour garantir le bon déroulement des cours, la présence de personnes autres que celles participant aux activités n'est pas autorisée. Les personnes qui accompagnent les participants (adultes ou enfants) doivent patienter en dehors de la salle de cours.

Tous les cours dispensés par l'API se déroulent en présentiel. Tous les cours dispensés par l'API se déroulent en présentiel. Toute demande de suivi de cours à distance doit être présentée au CA avant l'inscription définitive à un cours et reste soumise à l'accord du professeur. Cette modalité de cours doit conserver un caractère strictement occasionnel et ne saurait se substituer durablement au format présentiel.

Des groupes WhatsApp peuvent être mis en place à l'initiative **exclusive** du professeur et avec l'accord de chacun. Les échanges doivent se limiter uniquement à la vie du cours, comme le signalement des absences ou des retards, les infos pédagogiques. **Tout autre sujet (publicité, opinions personnelles, etc.) y est interdit.**

ARTICLE 3 : Périodes de fonctionnement et remboursement

L'activité pédagogique de l'API est organisée sur l'année scolaire, du 1^{er} octobre au 30 juin. Un calendrier des cours est remis aux participants en début d'année, avec la mention des éventuelles dispositions particulières. Jusqu'à la date du 1^{er} cours l'association se réserve le droit de modifier les horaires et le lieu des cours si cela devait se révéler nécessaire. Elle s'engage à assurer à chaque personne le nombre d'heures prévu avant la fin de l'année scolaire. En cas de nécessité (maladie, intempéries, grève, impératif familial, etc.), le professeur peut, avec l'accord de la majorité du groupe, reporter un cours, y compris pendant les vacances scolaires et peut également être remplacé par un autre professeur de l'association.

L'inscription à nos cycles **prend forme d'engagement** et il ne pourra donc être effectué aucun remboursement en cours de trimestre.

ARTICLE 4 : Perte et vol

L'API décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (vêtements, objets précieux, argent ...) pendant ses activités.

ARTICLE 5 : Utilisation des lieux de cours ou activités

Il est demandé à chacun de respecter les horaires de cours et de ne pas prolonger les débats au-delà. Le respect de la tenue des salles est de rigueur et ne seront pas admis la consommation de nourriture, ni de boissons, sans autorisation du secrétariat (fête ou événement festif avec l'accord de l'enseignant).

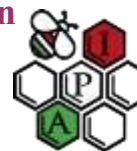


PHOTO

BULLETIN D'INSCRIPTION Histoire de l'Art Italien

année scolaire 2026/2027

document à compléter et à retourner à l'API
si possible AVANT 15 JUILLET 2026



API
 ASSOCIATION POUR
 LA PROMOTION
 de l'Italien

☐ Mr ☐ Mme Nom et prénom

Adresse.....

@ (en majuscule) :

☎ 📠 Date de naissance :

Comment avez-vous connu l'API ☐ Lieu public ☐ Dauphiné libéré ☐ Publicité ☐ Connaissance ☐ Site Internet ☐ Facebook ☐ Autre

HORAIRES et TARIFS des cours d'Histoire de l'Art Italien de 18h soit 12 séances de 1h30

Cycle AUTOMNE à CHAMBERY Du 02 novembre 2026 au 01 février 2027	☐ Histoire de l'Art Italien lundi 14h00 - 15h30
Cycle PRINTEMPS à CHAMBERY Du 01 mars 2027 au 14 juin 2027	☐ Histoire de l'Art Italien lundi 14h00 - 15h30
Les deux cycles :	☐ Cycle 1 + Cycle 2 lundi 14h00 - 15h30

TARIFS :

- ☐ un chèque de **18 €** : carte d'adhésion API **obligatoire** 2026/27 (chèque seul à part à régler UNE seule fois)
- ☐ cycle Automne **140 €**
- ☐ cycle Printemps **140 €**
- ☐ les 2 cycles **240 €**

Tous les chèques sont à l'ordre de l'API

(Cochez les mentions choisies)

Approbation du règlement intérieur et du droit à l'image

En signant ce bulletin d'inscription, je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant les activités proposées par l'API que je conserve.

J'autorise également l'A.p.I. -Association pour la Promotion de l'Italien- à utiliser mon image à des fins exclusives de communication sur tout support existant (articles de presse, Internet, cédérom, ouvrages spécialisés, ...)

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

En cas de refus, merci de nous le signaler exclusivement par courrier.

Fait à le Signature :
 (précédé de la mention « lu et approuvé »)

